RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Formulaire à déposer en double exemplaire

N° 2065-SD
2022
cerfa
N° 11084*23
Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/01/2022	et clos le	31/12/2022	Régime simplifié d'imposition	X

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐ Régime réel normal ☐

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:

SASU A3M LAVERIE
MOHELLEBI YAZID
0673673165

SIRET 8 3 2 4 1 2 2 8 2 0 0 0 1 0

Adresse du siège social:

Mél :

Adresse du principal établissement:

32 RUE DU PRE SAINT GERVAIS
93500 PANTIN

Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées: Blanchisserie-teinturerie de détail

Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal: 0 — Déficit

Bénéfice imposable à 15 %: 1 870 — Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 % — PV à long terme imposables à 19 % — PV exonérées (art. 238 *quindecies*)

Autres PV imposables à 19 % — PV à long terme imposables à 0%

3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies* ☐ — Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies*-0 A ☐

Entreprise nouvelle, art. 44 *septies* ☐ — Zone franche d'activité, art. 44 *quaterdecies* ☐ — Zone de restructuration de la défense, art. 44 *terdecies* ☐

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 *sexdecies* ☐ — Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 *octies* A ☐ — Autres dispositifs ☐

Zone de développement prioritaire, art. 44 *septdecies* ☐

Société d'investissement immobilier cotée ☐ — Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) — Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case) ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n °2065-SD)

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n °2258-SD (art. 223 *quinquies* C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre ☐
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée — Nom/Adresse — N°
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre ☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe — Nom/Adresse — N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? — Si oui, indication du logiciel utilisé

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: ☐

Tél:

Nom et adresse du conseil: ☐

Tél:

OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné

Identité du déclarant:

Date: Lieu:

Qualité et nom du signataire: M MOHELLEBI YAZID Président

Signature :

Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ ***prestataire :***

EBP Informatique 2023

OUPS.GOUV.FR
Vous avez droit à l'erreur

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 *bis*-SD

2022

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

Cocher la case si néant ☐

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	*a*		payées par un établissement chargé du service des titres	b	

Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)	*c*	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	*d*	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)	*e*	
	f	
	g	
	h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	*i*	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	*j*	
Montant des revenus répartis (5)	***Total (a à h)***	

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	*2*	*3*	*4*	*5*	*6*	*7*	*8*

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %			
			0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

EBP Informatique 2023

① **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A-SD **2022**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	A3M LAVERIE	Néant ☐*
Adresse de l'entreprise	32 RUE DU PRE SAINT GERVAIS 93500 PANTIN	

SIRET 8 3 2 4 1 2 2 8 2 0 0 0 1 0

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent *

Exercice N clos le 31 12 2022

	ACTIF		Brut 1		Amortissements – Provisions 2		Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	15 000	012		15 000
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *		028	13 000	030	7 619	5 381
	Immobilisations financières * (1)		040	900	042		900
	Total I (5)		044	28 900	048	7 619	21 281
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070		
		Autres * (3)	072		074		
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	4 857	086		4 857
	Charges constatées d'avance *		092	42	094		42
	Total II		096	4 900	098		4 900
	Total général (I + II)		110	33 800	112	7 619	26 180

	PASSIF				Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	1 000
	Écarts de réévaluation			124	
	Réserve légale			126	
	Réserves réglementées *			130	
	Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131	) 132	
	Report à nouveau			134	3 686
	Résultat de l'exercice			136	1 590
	Provisions réglementées			140	
			Total I	142	6 275
Provisions pour risques et charges			**Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	
	Autres dettes	(dont comptes courants d'associés de l'exercice N : …….	169	18 456) 172	19 905
	Produits constatés d'avance			174	
			Total III	176	19 905
			Total général (I + II + III)	180	26 180

RENVOIS							
	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2023

2023

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation du déclarant : A3M LAVERIE

			Exercice N Net	Exercice N -1 Net
ACTIF				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	15 000	
		Autres		
	Immobilisations corporelles		5 381	
	Immobilisations financières		900	
	Total I		21 281	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production		
		Marchandises		
	Avances et acomptes versés sur commandes			
	Créances	Clients et comptes rattachés		
		Autres		
	Valeurs mobilières de placement			
	Disponibilités		4 857	
	Charges constatées d'avance		42	
	Total II		4 900	
Total général (I + II)			26 180	
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel		1 000	
	Écarts de réévaluation			
	Réserve légale			
	Réserves réglementées			
	Autres réserves			
	Report à nouveau		3 686	
	Résultat de l'exercice		1 590	
	Provisions réglementées			
	Total I		6 275	
Provisions pour risques et charges Total II				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	Fournisseurs et comptes rattachés			
	Autres dettes		19 905	
	Produits constatés d'avance			
	Total III		19 905	
Total général (I + II + III)			26 180	

EBP Informatique 2023

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD **2022**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU A3M LAVERIE

Néant ☐ *

Exercice N clos le 31 12 2022

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires	209		210	
	Production vendue – Biens		215		214	
	Production vendue – Services *		217		218	23 299
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *				224	
	Subventions d'exploitations reçues				226	
	Autres produits				230	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	23 299
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises) *				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : ……. - immobilier : ……..)				242	18 960
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *		243	1 168)	244	1 168
	Rémunérations du personnel *				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements *				254	1 300
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges – dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	1
	Autres charges – dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
	Total des charges d'exploitation (II)				264	21 428
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	1 870
Produits financiers (III)	280			**Charges financières (V)**	294	
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 *octies*)		347		300	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 *quinquies* D)		348			
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	281
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	1 590
B – RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	1 590	314	

RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318		
	Provisions non déductibles *					322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)					324	281	
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 *sexies* D)	249)	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44 *sexies*)	986		ZFU – TE (44 *octies* et *octies* A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 *septies*)	981		JEI (44 *sexies* A)	989			
	ZRD (44 *terdecies*)	127		ZRR (44 *quindecies*)	138			
	Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991		Investissements outre-mer	344			
	ZFANG (44 *quaterdecies*)	345						
	BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 *septdecies*)	993			
	Dont divers – Créance due au titre du report en arrière du déficit				346		350	
	Dont divers – Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies)*				655			
	Dont divers – Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* A)				643			
	Dont divers – Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* B)				645			
	Dont divers – Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* C)				647			
	Dont divers – Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* D)				648			
	Dont divers – Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641			
	Dont divers – Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990			
	Dont divers – Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col.1 / Déficit col.2					352	1 870	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356		
	Déficits antérieurs reportables *……	dont imputés sur le résultat :						360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col.1 / Déficit col.2					370	1 870	372

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2023

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE 2033-B-SD

EXTENSION 1

DIVERS À RÉINTÉGRER

Libellé	Montant

EBP Informatique 2023

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIÉ DE L'EXERCICE 2033-B-SD

EXTENSION 2

DIVERS À DÉDUIRE

Libellé	Montant

EBP Informatique 2023

2023

N° 2033-B

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (EN LISTE)

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation du déclarant : A3M LAVERIE

		Exercice N	Exercice N -1
A - RÉSULTAT COMPTABLE			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		
	Production vendue { biens		
	Production vendue { services	23 299	
	Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation reçues		
	Autres produits		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	23 299	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
	Variation de stock (marchandises)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)		
	Autres charges externes	18 960	
	Impôts, taxes et versements assimilés	1 168	
	Rémunérations du personnel		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		
	Dotations aux amortissements	1 300	
	Dotations aux provisions		
	Autres charges	1	
	Total des charges d'exploitation (II)	21 428	

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		1 870	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		
	Produits exceptionnels (IV)		
	Charges financières (V)		
	Charges exceptionnelles (VI)		
	Impôts sur les bénéfices (VII)	281	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		1 590	

EBP Informatique 2023

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

③ **IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES**

DGFiP N° 2033-C-SD **2022**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **SASU A3M LAVERIE**

Néant ☐*

I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
	ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial		400	15 000	402		404		406	15 000	
	Autres		410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains		420		422		424		426		
	Constructions		430		432		434		436		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		440		442		444		446		
	Installations générales, agencements, aménagements divers		450	13 000	452		454		456	13 000	
	Matériel de transport		460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles		470		472		474		476		
Immobilisations financières			480	900	482		484		486	900	
	TOTAL		490	28 900	492		494		496	28 900	

II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial			495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles			500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains		510		512		514		516	
	Constructions		520		522		524		526	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers		540	6 319	542	1 300	544		546	7 619
	Matériel de transport		550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566	
	TOTAL		570	6 319	572	1 300	574		576	7 619

III **PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR** (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values: Court terme*	Long terme: 19 % ⑥	Long terme: 15 % ou 12,8 % ⑦	Long terme: 0 % ⑧
	①	②	③	④	⑤			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
Total	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EBP Informatique 2023

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

④ **RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS**

DGFiP N° 2033-D-SD **2022**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)	Désignation de l'entreprise **A3M LAVERIE**	Néant ☐*

I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
	TOTAL	680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

		Dotations		Reprises
Fonds commercial	681		683	
Autres Immobilisations Incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Installations techniques, matériel et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982		
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter	
Déficits imputés			983		
Déficits reportables			984		
Déficits de l'exercice			860		
Total des déficits restant à reporter			870		

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies* du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

EBP Informatique 2023

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

⑤ **DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

DGFiP N° 2033-E-SD **2022**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **A3M LAVERIE**

Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/01/2022 et clos le : 31/12/2022

Données en nombre de mois 1 2

DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel * :	376	
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE		
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	
IV – Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée **(Total 1 + Total 2 - Total 3)**	137	
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF	117	**0**

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026	
Période de référence	024		016		
Date de cessation					

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

EBP Informatique 2023

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2033-F-SD **2022**

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

1/1 (1) Néant ☐*

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 2 SIREN 8 3 2 4 1 2 2 8 2

Dénomination de l'entreprise A3M LAVERIE

Adresse (voie) 32 RUE DU PRE SAINT GERVAIS

Code postal 9 3 5 0 0 Ville PANTIN

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)

Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Tire (2) | Nom patronymique | Prénom(s)

Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

EBP Informatique 2023

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2033-G-SD **2022**

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 / 1 (1)

Néant ☐*

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 2 SIREN 8 3 2 4 1 2 2 8 2

Dénomination de l'entreprise A3M LAVERIE

Adresse (voie) 32 RUE DU PRE SAINT GERVAIS

Code postal 9 3 5 0 0 Ville PANTIN

I – NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Voie
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Voie
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2023

DONNÉES D'IDENTIFICATION

F-IDENTIF

A. IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN du déclarant	832412282
Désignation du déclarant	A3M LAVERIE 32 RUE DU PRE SAINT GERVAIS 93500 PANTIN 0673673165
Code activité NAF	9601B
Référence d'Obligation Fiscale TDFC	IS1
Référence d'Obligation Fiscale CVAE	CVAE1

Désignation du conseil	☐ Pas de conseil	
	☒ Comptable	
	☐ Cabinet Conseil	
	☐ Expert - Comptable	

B. RÉGIME FISCAL

Catégorie fiscale	BI
Régime fiscal	RS
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)	IS
Cession/cessation d'activité ou décès de l'exploitant	
Dépôt provisoire (ou pas) de la déclaration	NOR

C. PÉRIODES

Date de début de l'exercice ou période N	01/01/2022
Date de clôture de l'exercice ou période N	31/12/2022
Durée de l'exercice ou période N	12
Date d'arrêté provisoire des comptes	
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	

D. MONNAIE

Code monnaie	EUR

EBP Informatique 2023

A3M LAVERIE
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1 000 €
Siège social : 32 rue du Pre Saint Gervais
93500 – Pantin

832 412 282

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 30 juin, à 15 heures,

Il a été établi une feuille de présence émargée par l'actionnaire unique.

Sont présents ou représentés :

Monsieur MOHELLEBI Yazid	100 actions
TOTAL	**100 actions**

Monsieur *MOHELLEBI Yazid* préside la séance en sa qualité de président actionnaire unique.

Le président constate que les actionnaires présents ou représentés représentent plus de la moitié du capital social ; en conséquence de quoi, l'assemblée peut valablement délibérer.

Il dépose sur le bureau :

- les statuts de la société,
- le bilan au 31 décembre 2022 et ses annexes,
- le compte de résultat,
- le rapport de gestion établi par le président,
- la copie des lettres de convocation de l'actionnaire,
- le texte des projets de résolutions.

Il déclare que les comptes annuels, le rapport de gestion, le texte des résolutions proposées ont été adressés aux actionnaires avec la lettre de convocation, et que l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social depuis cette date.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle l'ordre du jour :

- Lecture du rapport de gestion sur l'activité de la société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Quitus au président ;
- Affectation du résultat ;

Après en avoir délibéré, l'actionnaire unique adopte les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale approuve sans restriction ni réserve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 qui se soldent par un bénéfice de 1 590 €uros.

En conséquence, l'assemblée générale donne *quitus* au président pour sa gestion au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit la somme de 1 590 €de la manière suivante :

Report à nouveau 2021 ..... 3 686 euros
Résultat de l'exercice 2022..... 1 590 euros
Report à nouveau 2022 ..... 5 276 euros

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités éventuelles.

Cette résolution est approuvée à 100 % des voix

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Monsieur MOHELLEBI Yazid